

## Procès verbal de la 26<sup>e</sup> assemblée générale de l'AVMP

11 mai 2010

Buffet de la Gare, Lausanne

La première partie de cette assemblée est ouverte à toutes et à tous les enseignants-e-s généralistes du primaire. Elle est organisée par l'AVMP.

### *Ouverture*

La présidente de l'AVMP ouvre cette séance en saluant chacune et chacun et en les remerciant d'être venus nombreuses et nombreux.

Elle présente le comité et cède la parole à Monsieur Jacques Daniélou, président de la SPV.

### *Paysage historique*

Notre démarche est soutenue par le Comité cantonal.

Cette assemblée a aussi été ouverte aux personnes non-membres de la SPV car ce que nous entreprenons concerne toutes et tous les généralistes primaires. C'est pourquoi vous trouverez des bulletins d'adhésion. Plus une association est forte, plus elle peut avoir de poids dans les discussions et faire ainsi bouger les choses.

La différence statutaire entre le primaire et le secondaire est historique. Les généralistes ont stagné par rapport à d'autres secteurs. Des frictions ont parfois lieu dans des salles des maîtres suite à la découverte des différences entre les un-e-s et les autres (maîtrise de classes, cliquet,...). Il ne faut pas penser que ce qui est gagné pour les un-e-s péjore ce que les autres ont.

La mise en route de DECFO a exacerbé les différences entre le primaire et le secondaire. L'inégalité de traitement existe pourtant depuis 1984, date à laquelle les maîtres et maîtresses ont obtenus dans la nouvelle loi une période pour maîtrise de classe.

À ce jour, cette différence n'a plus vraiment de raison d'être tant les tâches des uns et des autres sont devenues convergentes. Si au secondaire, les contacts avec parents et patrons sont importants, au primaire, bien des tâches se sont sur-ajoutées (contacts avec les parents plus importants, demandes et besoins particuliers gérés de manière chaotique et en augmentation, aide que nous devons quémander, ...)

Il n'existe plus de raisons pour que le statut sur la maîtrise de classe des primaires et des secondaires continue à être différencié au vu des tâches de chacune et de chacun.

Au niveau du secondaire 1, la maîtrise de classe, considérée comme une tâche particulière, permet après 15 ans d'activité d'obtenir le cliquet pour les maîtres-ses licencié-e-s ou non à l'exception des collègues enseignant les ACT/ACM.

Il faut donc se mobiliser dans un premier temps pour que le statut des généralistes se calque sur celui des secondaires avant de pouvoir envisager dans un deuxième temps de soulever la deuxième partie du problème, le cliquet.

En 1999 déjà, une résolution pour la maîtrise de classe au primaire a été déposée.

On peut se demander ce qui a été entrepris pour faire bouger les choses. Rien n'est simple et chaque avancée a des coûts que l'employeur tient à maîtriser. Il ne faut surtout pas baisser les bras même si les choses vont lentement.

Quelques chiffres sont énoncés : 900 millions pour le primaire sont dépensés en une année, l'heure de décharge est évaluée à 10 millions et il faudrait compter 1,5 fois plus si le cliquet est introduit après 15 ans d'activité.

La mobilisation doit être très importante. La première étape est d'obtenir un maximum de signatures et il faut que bien plus de monde se mobilise encore que ce jour. Il faudra aussi

avoir de la patience. Le comité de la SPV souhaite savoir ce que vous attendez de lui, ce que vous souhaitez faire et ce que vous êtes prêt-e-s à faire. Ensemble tout devient possible ! Le comité de l'AVMP doit être renforcé pour avoir la force d'un comité de lutte.

Nous sommes entré-e-s dans une nouvelle période de négociations concernant le cahier des charges et la nouvelle loi sur le personnel enseignant. La prochaine séance de négociation aura lieu le 18 mai.

*Questions et réflexions de la salle*

**Personnellement, j'ai entendu dire que les budgets sont faits, que nous n'aurons rien, que c'est trop tard et que nous brassons de l'air !**

C'est le moment d'agir. Des discussions techniques sont en cours concernant le cahier des charges ainsi que le mandat professionnel. Tant que les négociations ne sont pas abouties, tout est envisageable. Le texte sur la futur loi (LEO) pourrait être soutenu par la SPV pour autant qu'une avancée sur le statut des généralistes y figure entre autres.

**Nous ne devons pas nous sentir coupables de revendiquer certaines choses au vu des bénéfices annoncés par le canton de Vaud.**

**Nous avons écrit nos revendications que nous estimons justes. Ce n'est pas à nous de dire ce qu'il faut faire mais aux instances supérieures.**

Qu'êtes-vous prêtes ou prêts à faire ? Le comité AVMP sera-t-il suivi ? Il faut être fortement convaincu-e-s du combat que nous allons devoir mener.

Votre présence montre que vous qui êtes ici, vous êtes prêt-e-s à démarrer. Nous devons nous fixer une date limite. Un argumentaire fort doit être créé pour être présenté à la cheffe du département. C'est pour cette raison qu'un comité fort doit s'organiser pour mener à bien toute cette action. Êtes-vous prêtes et prêts à aller jusqu'à la grève si rupture de négociations il y a ?

**Combien d'établissements sont représentés ce soir ?**

**Comment faire pour que tous les établissements soient informés et se mobilisent ?**

Par sondage, nous pouvons constater que toutes les régions sont représentées et plus particulièrement la région de Montreux.

**Il est clair qu'une période de décharge devient nécessaire, mais elle peut se répartir sur deux axes : soit par du temps accordé ou contre rémunération. On s'aperçoit que la charge de travail a doublé en moins de 20 ans.**

**Cette décharge devrait déjà être effective rapidement et l'on peut estimer qu'il sera bientôt impossible de gérer un 100% correctement. Nous devons défendre notre profession afin d'obtenir les conditions nécessaires à une gestion correcte de notre métier sans palier au plus urgent en permanence. Comment les gens peuvent-ils s'imaginer que les choses se font toutes seules dans les degrés primaires.**

Une décharge ne correspond pas forcément à une période.

**Au secondaire, les collègues ont aussi des périodes de décharge pour recevoir et rencontrer les parents. C'est une inégalité supplémentaire.**

Il faut faire attention car les pratiques sont très différentes d'un établissement à un autre. Votre premier travail consiste à rédiger un cahier de revendications solide pour appuyer vos demandes. Il est clair que vous êtes quelque peu victimes de la féminisation de votre métier et que les revendications syndicales sont encore plus difficiles à obtenir sans une forte mobilisation pour les appuyer.

**À une époque, il fallait justifier un pourcentage de formation continue par rapport à notre temps de travail. Pourrait-on dire que des entretiens avec des parents, l'équipe pédagogique, d'autres rendez-vous sous forme de réseau puisse être comptabilisés comme journées de formation ?**

Attention, la formation continue n'a plus de base légale. Nous devons lutter contre la direction générale pour que la formation continue soit reconnue à nouveau. Donc, en ce moment, cette proposition équivaldrait à fournir un travail gratuitement.

**Alors, ne faudrait-il pas comparer ce qui justifie cette période de décharge au secondaire pour vaincre cette inégalité de traitement envers le primaire ?**

Il ne faut pas partir dans cet axe, car la solution la plus simple pourrait être que l'employeur décide de supprimer cette période de décharge au secondaire. Il est notable aussi que le secondaire se mobilise avec plus de force que vous. Pour vous avoir croisé dans les autres manifestations ou grèves, il est clair que vous vous battez pour la profession et non pas contre un autre secteur de l'enseignement. À la DGEO, les généralistes semblent plus malléables, gentil-le-s, patient-e-s. Il semble que, dans les services de l'État, un profil des enseignant-e-s faisant la grève existe. Cette fois, levez-vous et défendez-vous, car bien des personnes vous soutiendront.

Il faut être tous uni-e-s, du primaire et du secondaire, pour obtenir ce que nous voulons. Seul-e-s, nous risquons l'échec.

**Les collègues PResMITIC sont prêts à bouger car, pour une formation équivalente et des responsabilités identiques, ils ou elles n'ont pas le même salaire.**

**Quelques éléments pour compléter l'argumentaire. La loi de 1985 ne faisait pas de différence entre le primaire et le secondaire concernant les périodes de décharge. L'obstacle était plutôt de nature organisationnelle et n'était pas financier. Il est possible de mettre en avant que si la loi de 1985 avait été respectée, nous aurions déjà une maîtrise de classe depuis 25 ans. L'État a donc fait d'importantes économies à ce jour. Que se serait-il passé si la maîtrise avait été introduite à l'époque ?**

**Tout le monde n'est pas à l'aise à l'idée de faire la grève. Qu'avons-nous comme autres possibilités ?**

Rien !

Exceptionnellement un sitting.

Faut-il un moment-clé ?

Après la phase de négociation, ne plus rien céder. Si nécessaire, prévoir le mouvement de mobilisation qui pourrait aller jusqu'à la grève si rien n'est obtenu à la fin des négociations.

Il faut être clair : c'est l'arrêt de travail et surtout arrêtez de culpabiliser, car vous êtes des employés et ne devez pas mélanger avec le sentiment de vocation qui vous a fait choisir ce métier.

*Timing*

1) Obtenir la maîtrise de classe.

2) Définir les tâches ordinaires qui ne s'effectuent pas qu'en présence des élèves.

3) Obtenir la décharge pour la maîtrise de classe.

Quand toutes ces conditions seront obtenues, nous pourrons parler d'inégalité de traitement et relancer pour le cliquet. Ce combat n'en est qu'au début et il sera encore long !

**Les difficultés à se mettre en grève quand on travaille seul ou seule dans un collège ainsi que l'impossibilité d'envisager la solution de se mettre en grève pour d'autres sont évoquées.**

Vous représentez la base et vous êtes nombreuses et nombreux. Si vous décidez d'une action, vous êtes le plus important groupe à pouvoir le faire. Au sein du conseil d'État, parfois seul le mouvement de lutte ou de grève peut faire pression et être compris.

*Résolution*

La résolution est présentée à l'assemblée. Elle est mise en discussion.

M. Jacques-Etienne Rastorfer demande que soit rajouté un point 6 :

- enjoint les autres syndicats et associations professionnelles d'enseignants à apporter leur soutien à cette revendication.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité.

Plusieurs personnes sont prêtes à participer aux séances du comité de lutte et le font savoir en levant la main. Elles viendront s'inscrire à la fin de la séance.

La deuxième partie est réservée aux membres de l'AVMP pour sa partie statutaire.

Pour rappel, cette année le comité a fonctionné à 4 personnes, soit : Alice Conod présidente, Christiane Ballif caissière, Elisabeth Tesar membre et Micheline Rieben secrétaire.

- 1) Le PV de la 25<sup>e</sup> assemblée est adopté avec 2 abstentions.
- 2) Le rapport d'activité est présenté à l'assemblée qui l'accepte avec une abstention.
- 3) Les comptes 2009 sont présentés par notre caissière. Puis la vérificatrice lit son rapport. Ceux-ci sont acceptés à l'unanimité.
- 4) Présentation du budget 2010. Il est demandé pourquoi aucune somme spécifique n'est prévue pour la lutte que nous allons mener alors même que nous venons de créer un comité de lutte. Si nous imaginons la grève, combien cela va-t-il coûter ? Et un article dans le journal ?  
Il est proposé de créer un nouveau poste intitulé : Actions de lutte avec un montant de 15000 francs.  
Ce budget amendé est accepté à l'unanimité.
- 5) Élection des vérificateurs ou vérificatrices des comptes et suppléant-e-s. Il faut être prêt-e à consacrer une soirée pour vérifier les comptes. Christiane, notre caissière, lance un appel pour encourager quelqu'un à reprendre sa place, car elle partira à la retraite le 2 juillet. Au vu des enjeux qui s'annoncent, elle est prête à continuer encore quelques temps.  
Martine Ecuyer et Marlène Jermini sont élues comme première et deuxième scrutatrices. Stéphanie Dupart accepte d'être suppléante.
- 6) Élection au comité. Le poste de présidence doit être repourvu. Selon nos statuts, la présidence devrait changer de main ! Elisabeth lit un texte expliquant notre demande de dérogation à nos statuts pour pouvoir garder Alice en tant que présidente. Cette proposition est acceptée à l'unanimité. Alice Conod est réélue par applaudissements.
- 7) Élection des délégué-e-s pour l'AD de la SPV. Il est rappelé en quoi consiste la tâche de délégué ou déléguée SPV. L'AVMP a droit à 52 représentant-e-s. Selon la liste qui circule actuellement 38 personnes nous représentent. Si l'ensemble des collègues

délégué-e-s par les associations de l' AVECIN et de l'AVMP sont présent-e-s à l'assemblée des délégués de la SPV, nous sommes majoritaires et cela pourrait avoir toute son importance lorsqu'il s'agit de faire passer ou défendre certaines résolutions.

8) Le champ des divers et propositions individuelles ne suscite aucune demande.

La présidente clôt les débats et remercie chacune et chacun pour ce moment d'échange et leur participation. Pour bien clôturer cette assemblée, chacune et chacun est invité à prolonger la discussion de manière plus conviviale autour de l'apéro.

Au nom du comité, la secrétaire M. Rieben